

DISPOSITIF SOUTENU PAR L'AGENCE REGIONALE DE SANTE

Demander l'intervention d'un interprète - Modalités

- 1) **Les demandes d'interprétariat doivent impérativement être adressées à l'équipe administrative du service Interprétariat Traduction d'ISM CORUM.** L'association est seule habilitée à missionner les interprètes dont elle est l'employeur.
Cette règle s'applique à l'interprétariat sur site comme à l'interprétariat téléphonique.
- 2) **Exception dans le cas du « suivi » d'un patient/usager :**
S'il vaut mieux assurer, autant que possible, le suivi d'un patient/usager par le même interprète, le soignant ou professionnel demandeur peut fixer le rendez-vous suivant avec l'interprète présent, mais doit en informer ISM CORUM sur le champ : **en fin d'entretien et en présence de l'interprète, le professionnel demandeur doit déclarer le nouveau rendez-vous à ISM CORUM par email, fax ou téléphone, en précisant bien le nom de l'interprète avec lequel le rendez-vous est convenu.**
Les rendez-vous que les soignants/professionnels auront pris directement avec les interprètes sans en avoir informé ISM CORUM ne seront pas assurés.
- 3) Les interprètes ne peuvent **en aucun cas** être sollicités directement par les professionnels ou les usagers. Les professionnels sont priés de ne pas demander aux interprètes leur numéro de téléphone ou leurs coordonnées personnelles.
- 4) Coordonnées du service Interprétariat Traduction d'ISM CORUM :
Email : interprete@ismcorum.org
Fax : 04 72 84 78 92
Téléphone : 04 72 84 78 99
du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h30
le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h à 16h30
Les demandes par téléphone doivent toujours être confirmées par email ou fax
(dans l'intérêt des parties, chaque demande doit faire l'objet d'un écrit)
- 5) Afin de traiter avec efficacité les demandes qui lui sont faites, le service Interprétariat Traduction d'ISM CORUM attend des demandeurs qu'ils lui transmettent les informations suivantes :
 - **Date et heure de l'intervention**
 - **Langue de l'intervention**
 - **Lieu exact de l'intervention (adresse, bâtiment, étage...)**
 - **Nom et numéro de téléphone de la personne référente**
 - Le cas échéant : nom du patient ou de l'utilisateur bénéficiaire de l'intervention
 - **Nom et téléphone de la personne assurant l'entretien (si différente du référent)**
 - **Durée approximative prévue de l'entretien**
 - Le cas échéant : précisions sur le profil souhaité de l'interprète, ou nom de l'interprète si le rendez-vous a été discuté avec ce dernier dans le cadre d'un suivi (cf. point 2 ci-dessus).

Horaires et durée

- 1) **Les heures de début et de fin de l'interprétariat doivent être inscrites par le professionnel demandeur lui-même** sur l'attestation d'intervention de l'interprète.
Si le professionnel ou bien l'utilisateur sont en retard, l'heure de début est celle pour laquelle la demande avait été faite initialement.
Si l'interprète est en retard, l'heure de début est celle de l'arrivée de l'interprète. En aucun cas la signature de l'attestation d'intervention ne peut être sollicitée par un interprète si les heures de début et de fin n'ont pas été préalablement renseignées par le professionnel.
- 2) En cas d'absence ou de retard de l'utilisateur et/ou du professionnel, l'interprète doit attendre jusqu'à ce que le service demandeur le libère. **Si l'intervention commence en retard et que l'interprète doit enchaîner sur une autre mission, il doit être libéré à l'heure initialement prévue.**
- 3) Les interprétariats sont programmés pour une durée minimale de deux heures sur site et d'une heure au téléphone. C'est donc la durée minimale pendant laquelle l'interprète est à la disposition du professionnel. Mais toute intervention qui le requiert peut évidemment dépasser cette durée minimale.
- 4) Afin d'assurer un service de qualité, ISM CORUM invite les professionnels demandeurs à lui faire part de leurs remarques ou commentaires, soit en les notant dans la case "Observation" de l'attestation d'intervention, soit par email séparé adressé à interprete@ismcorum.org.

DISPOSITIF SOUTENU PAR L'AGENCE REGIONALE DE SANTE

Demande d'interprétariat à envoyer à ISM CORUM

<p>A l'attention d'ISM CORUM – service Interprétariat Traduction</p> <p>interprete@ismcorum.org</p> <p>Fax : 04 72 84 78 92</p> <p>Tél : 04 72 84 78 99</p>

Date de la demande :	
Structure demandeuse :	
Code demandeur	
Nom de la personne référente :	
N° de téléphone de la personne référente :	
Type d'interprétariat :	sur site / par téléphone (*)
Lieu d'intervention si interprétariat sur site (adresse complète) :	
Date d'intervention :	
Heure d'intervention :	
Langue :	
Nom du professionnel à contacter sur place :	
N° de téléphone du professionnel :	
Nom de l'utilisateur concerné (facultatif)	
Durée prévue :	

(*) Rayer la mention inutile